

CONVOCATION DU CONSEIL COMMUNAL

Première – Deuxième – Troisième convocation

Madame la Conseillère,
Monsieur le Conseiller,

Conformément aux articles L1122-11 et L1122-12 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil communal qui se tiendra **le mardi 26 mai 2026 à 20h00** à la salle du Conseil (Rue de la Station, 27).

Ordre du jour

Séance publique

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Communications & informations diverses - Prise d'acte
3. Assemblée générale ordinaire d'ECETIA
4. Assemblée générale ordinaire d'Intradel
5. Assemblées générales ordinaire et extraordinaire de l'AIDE
6. Assemblées générales ordinaire et extraordinaire de la CILE
7. Assemblée générale ordinaire de RESA
8. Assemblée générale ordinaire de l'IILE
9. Assemblées générales ordinaire et extraordinaire du TEC
10. Assemblées générales ordinaire et extraordinaire de SPI
11. Assemblée générale ordinaire de Crédialys
12. Modification budgétaire n°1/2026 - Décision
13. Marché de travaux - Réfection partielle de la rue des Perdrix - Approbation des conditions et du mode de passation
14. Marché de services - Confection et livraison de repas chauds pour les implantations scolaires communales - Approbation des conditions et du mode de passation
15. Règlement-redevance sur la conservation des véhicules saisis par la police ou déplacés par mesure d'ordre - Exercices 2026 à 2031 - Adoption
16. Règlement communal sur l'utilisation de l'aire de jeu située dans le parc communal - Adoption
17. Règlement communal sur le prêt de matériel communal - Modification - Adoption
18. Adoption du procès-verbal de la séance précédente

Huis clos

19. Personnel enseignant - Nomination à titre définitif d'une institutrice maternelle - Décision
20. Personnel enseignant - Nomination à titre définitif d'une institutrice primaire - Décision
21. Personnel enseignant - Nomination à titre définitif d'une logopède pour l'accompagnement personnalisé - Décision
22. Personnel enseignant - Nomination à titre définitif d'un maître spécial d'éducation physique - Décision

Le Directeur général,
François PAERMENTIER

Par le Collège,



Le Bourgmestre,
Henri CHRISTOPHE